

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3780

présenté par

M. Le Bourgeois, M. Meizonnet, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Boccaletti,
M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, Mme Diaz, M. Dragon, M. Dufosset, M. Evrard,
Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, Mme Griseti, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Jenft,
Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur,
M. David Magnier, Mme Ménaché, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud,
M. Rancoule, Mme Rimbert, M. Sanvert, M. Tesson, M. Tonussi, M. Villedieu, M. de Lépinau,
M. Fouquart, M. Chavent, Mme Robert-Dehault, M. Chenu, M. Beaurain, M. Lioret, M. Salmon,
M. Bigot, Mme Roy, M. Michoux, M. Taché de la Pagerie, M. Schreck, M. Lottiaux, Mme Ranc,
M. Dessigny, Mme Mélin, Mme Blanc, M. Jolly, M. Weber, Mme Bamana, M. Blairy et
M. Gonzalez

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Économie »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	1 150 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	0	1 150 000
SOLDE	-1 150 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	1 710 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	0	1 710 000
SOLDE	-1 710 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement de 1 015 000 euros et en crédits de paiement de 1 071 000 euros, du programme 305 - Stratégies économiques, et plus particulièrement de l'action 01 - Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen et sa sous-action "Participation au financement d'organismes de recherche en économie et finance".

Si la sous-action a déjà été largement minorée entre la LFI 2024 et le PLF 2025, il y a lieu d'acter définitivement que l'Etat français n'a pas à financer des organismes d'études et de recherches qu'il peut produire par lui-même, d'autant plus lorsque ces sont implantées à l'étranger comme l'Association Bruegel, implantée en Belgique.

Les programmes 172 et 192 sont déjà largement dotés pour la recherche en économie et en finances et le ministère de l'Economie est lui-même en capacité de produire un travail de recherches important. Par conséquent, il n'y a pas lieu de financer d'autres organismes de recherches.